

## L' ETABLISSEMENT DES CLASSES GRAMMATICALES

### Un point de vue fonctionnel

CHRISTOS CLAIRIS

Le respect de la diversité des langues du monde implique qu' on définisse des critères pour l'établissement des classes grammaticales dans chaque langue. On propose de considérer comme faisant partie de la même classe les monèmes et les synthèmes qui partagent les mêmes compatibilités et qui s'excluent mutuellement. La compatibilité se définit comme la faculté qu'ont deux ou plus de deux monèmes d'une langue donnée d'être employés ensemble et liés dans une relation syntaxique. La relation syntaxique, dans cette définition, est envisagée, d'une façon restrictive, comme rapport de détermination ou comme rapport de coordination.

L'étude d'une langue passe par l'établissement des classes de ses unités significatives. La recherche de critères pour mener à bien cette démarche a alimenté depuis toujours la réflexion linguistique. Cependant, cette démarche persiste à rester un des plus épineux problèmes de linguistique générale. Avant d'apporter notre contribution à ce sujet, voici quelques remarques de Otto Jespersen que nous faisons nôtres:

“Quand on enseigne la grammaire, on a l'habitude de commencer par ranger les mots dans des classes que l'on nomme généralement “parties du discours”. On a ainsi les substantifs, les adjectifs, les verbes, etc, que l'on définit ensuite. L'origine de ces parties du discours remonte pour l'essentiel aux grammairiens grecs et latins, avec quelques adjonctions et quelques modifications, mais les définitions qu'on en donne sont loin d'avoir atteint le degré d'exactitude que l'on rencontre dans la géométrie euclidienne. On peut pratiquement dire que la plupart, même quand elles apparaissent dans des ouvrages récents, sont des impostures qu'il est très facile de démolir. Il n'est pas non plus possible de savoir quel est le critère qui permet de les distinguer ni s'il doit relever de la forme et de ses variations, ou bien du sens, ou bien de la fonction dans la phrase, ou bien encore des trois à la fois”.<sup>1</sup>

En effet, ce qui est fondamental pour qu'une linguistique, qui au début était la linguistique d'une langue particulière, devienne linguistique générale, c'est l'établissement de méthodes et de définition de termes qui puissent rendre compte de la diversité de son objet, à savoir les différentes langues naturelles. La “généralité” de la linguistique ne peut pas consister dans la généralisation à toutes les autres de faits dégagés à propos d'une langue. Il est vrai que dans le domaine de la linguistique le développement d'une science générale est particulièrement difficile. Car, la démarche scientifique, telle qu'on la connaît

---

<sup>1</sup> Otto Jespersen, *La philosophie de la grammaire*, (1ère éd. en anglais, 1924), trad. fr. par Anne-Marie Leonard, Paris, Editions Minuit, 1971, p. 67.

et qu'on la pratique, est historiquement issue d'une logique formulée dans le moule de nos langues européennes. Il n'est donc pas aisé pour la linguistique de faire la part de ce qui est démarche scientifique, marquée par une logique indissociable des langues européennes, et de son objet, lequel peut échapper à cette logique.

Les traces d'ethnocentrisme qu'on peut relever dans notre science ont sans doute leurs racines dans cette ambiguïté. Cependant, dans le domaine de la phonologie ce danger a été écarté et aujourd'hui nous pouvons poser, sans complexe, l'existence d'une phonologie générale. Cette conquête encourage certainement la linguistique à multiplier ses efforts pour atteindre le même degré de science générale également dans le domaine de la syntaxe. Cet effort demande que l'on soit vigilant quant à certaines habitudes mentales dues à une tradition linguistique originellement "monolingue" et fondée sur la lettre — "gramma", grammaire —, c'est-à-dire sur l'écriture; cet effort passe aussi par l'établissement de méthodes et la définition des termes d'une linguistique générale qui n'oublie jamais que la langue est d'abord parlée.

Dans le domaine qui nous intéresse plus particulièrement ici, à savoir la tâche de "ranger les mots dans des classes", aucun des trois critères —forme, sens, fonction— rappelés par Jespersen, ne nous semble pouvoir offrir à lui seul une solution satisfaisante. Nous nous efforcerons donc de présenter les critères que nous avons adoptés pour cette démarche: ils sont ceux que propose André Martinet, avec certaines précisions que nous avons crû bon d'apporter.

Nous rechercherons ce que sont les positions adoptées par André Martinet dans ses dernières publications, notamment dans la *Grammaire fonctionnelle du français (GFF)*<sup>2</sup>, et dans son enseignement. Dans la GFF (& 1.12), Martinet propose de classer ensemble, dans une langue donnée, les monèmes qui présentent les *mêmes compatibilités* et qui *s'excluent mutuellement*. La pratique qui est faite de ces critères dans la GFF nous permet de poser une définition de la notion de "compatibilité" en tant que terme technique et qu'il faut soigneusement distinguer des notions de *combinabilité*, *coexistence* et *juxtaposition*.

Nous appellerons *compatibilité* la faculté qu'ont deux ou plus de deux monèmes d'une langue donnée d'être employés ensemble *et* liés dans une relation syntaxique. Dans cette définition nous envisageons la relation syntaxique d'une façon restrictive, à savoir comme rapport de détermination ou comme rapport de coordination. Nous réservons le terme de *fonction* pour désigner la nature du rapport entre deux unités qui peuvent entretenir entre elles plus d'un type de rapport.

Ainsi qu'il en découle de cette définition, la position respective des unités ne détermine pas leurs compatibilités; seule compte leur possibilité d'être ensemble dans une relation de détermination ou de coordination. Ceci nous permet de ne pas confondre compatibilité et combinabilité ou combinaison.

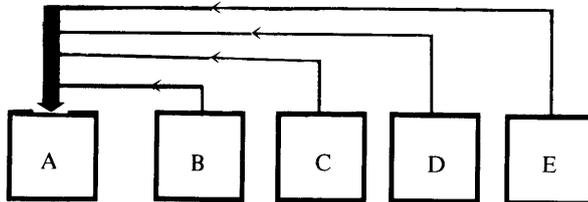
Pour que les unités qui ont les mêmes compatibilités puissent appartenir à une même classe, il faut de plus qu'elles obéissent au deuxième critère, c'est-à-dire qu'il faut qu'elles s'excluent mutuellement. Ceci veut dire que deux déterminants d'un même noyau qui peuvent être employés en même temps doivent figurer dans des classes différentes, même si par ailleurs ils partagent les mêmes compatibilités.

---

<sup>2</sup> Paris, Didier, 1979.

Il est bien entendu qu'il s'agit de compatibilités syntaxiques, de classes compatibles avec d'autres classes, et que les incompatibilités sémantiques qui peuvent se faire jour entre une unité et une autre feront partie de l'étude du lexique sans que cela puisse affecter l'établissement des classes.

Les deux critères exposés ci-dessus nous permettent d'établir les classes de monèmes d'une langue. Une fois les classes ainsi établies, il faudra considérer et signaler les restrictions de coexistence d'une classe avec une autre. Il se peut en effet que la présence d'une classe exclue la présence d'une autre. Imaginons, par exemple, qu'un monème appartenant à une classe A puisse être déterminé par des monèmes appartenant à des classes B, C, D et E.



Si nous constatons que la présence d'une unité de la classe C, par exemple, exclut la présence simultanée de toute unité de la classe E, nous dirons qu'il y a restriction de *coexistence* entre les classes C et E et nous le signalerons dans la présentation de chaque classe concernée. Dans ce sens nous voyons bien que la notion de *coexistence* reste distincte non seulement de celle de compatibilité et de celle de combinabilité, mais aussi de la notion de *juxtaposition*. Nous employerons *juxtaposition* pour deux unités se trouvant l'une à côté de l'autre sans être liées dans un rapport syntaxique et sans que puissent se poser des problèmes de coexistence.

Ces précisions faites, il est bien évident que l'application de ces critères pour l'établissement des classes d'une langue donnée va se heurter à des difficultés matérielles de reconnaissance des compatibilités, difficultés qui peuvent varier d'ailleurs d'un cas à un autre. Notre attitude consistera fondamentalement à essayer de rendre compte de tout ce qui est attesté et à éviter toute prescription normative.

L'essentiel de notre démarche va être de toujours bien montrer quel est le rapport existant entre les données dont on dispose d'une part, et les résultats obtenus d'autre part, et de tenter de mettre en valeur au maximum la documentation disponible.

Un problème qui se pose, et qui concerne toute présentation d'un inventaire de classes, c'est la dénomination des classes dégagées. Etant donné que les classes s'identifient sur la base de leurs compatibilités, on aurait pu les nommer simplement par des lettres (A, B, C,...) ou par des chiffres (1, 2, 3,...). Cette solution aurait l'inconvénient de ne pas faciliter l'effort de mémoire du lecteur s'il veut se référer à une des classes.

Une autre solution, la plus souvent adoptée peut être, consiste à garder la terminologie traditionnelle (verbe, nom, adjectif, etc.) et à l'utiliser en redéfinissant les termes. Elle a l'inconvénient que le lecteur est souvent tenté d'oublier nos définitions et nos précisions pour finalement rapprocher sinon identifier les classes de la langue X considérée des classes de sa propre langue, qu'il a apprise généralement dans ces termes traditionnels.

La solution que nous adoptons consiste d'une part, sans écarter complètement l'emploi des termes traditionnels, à essayer de trouver des qualifications nouvelles en fonction de la

réalité décrite, et d'autre part à se servir, quand il y a lieu, des termes de la linguistique générale, comme par exemple le terme de "fonctionnel".

Finalement, après avoir dégagé et dénommé les classes, nous observerons que certaines classes partagent entre elles un certain nombre de traits communs. Nous avons donc intérêt dans la présentation, à rapprocher certaines classes les unes des autres en les réunissant le cas échéant en de grands groupes. Ceci facilitera considérablement la compréhension dans la mesure où pour identifier une classe nous avons surtout besoin de la distinguer de celle qui se trouve être la plus proche, en d'autres termes de celle qui présente presque les mêmes latitudes combinatoires et se différencie seulement par un ou deux points. .

A titre d'illustration de ce qui vient d'être exposé, nous nous permettons de présenter le classement des monèmes que nous avons établi pour le qawasqar, langue fuégienne, non décrite, parlée par 47 individus en Patagonie occidentale.

*Groupe A.*

Classe I: Les lexicaux.

Classe II: Les propositionnels.

Les classes qui s'intègrent à ce groupe comportent des unités dont la présence n'implique pas nécessairement la présence d'un autre monème.

*Groupe B.*

Classe III: Les adlexicaux.

Classe IV: Les personnels.

Classes des spécificateurs:

Classe V: Les spécificateurs temporels.

Classe VI: Les spécificateurs négatifs.

Classe VII: Le spécificateur interrogatif.

Classe VIII: Le spécificateur *jenaq*.

Classe IX: Le spécificateur *qoqta*.

Classe X: Le spécificateur aspectuel.

Les classes que nous avons réunies dans ce groupe sont constituées des monèmes déterminants. Leur présence implique donc, en principe, la présence d'un noyau déterminé.

*Groupe C.*

Classe XI: Les fonctionnels.

La présence des fonctionnels implique nécessairement la présence de deux autres monèmes.

Dans le classement ci-dessus nous avons seulement voulu donner la nomenclature des classes dégagées en appliquant les critères présentés pour l'analyse d'une langue donnée. L'exposé des compatibilités qui nous ont conduit à cette classification fait partie de la description complète du qawasqar.<sup>3</sup>

*Christos Clairis  
Université René Descartes, Sorbonne  
12, rue Cujas  
75005 Paris  
France*

<sup>3</sup> Christos CLAIRIS, *Linguistique fuégienne, Le qawasqar*. Thèse pour le doctorat d'état, 3 vol., Paris, 1982.